

**Rapport du Comité permanent
sur l'administration et les finances (SCAF)**

Table des matières

	Page
Ouverture de la réunion	193
États financiers annuels	193
Examen des états financiers révisés de 2016	193
Nomination de l'auditeur	193
Questions liées au secrétariat	193
Compte rendu du secrétaire exécutif	193
Rapport du groupe de correspondance de la période d'intersession de la CCAMLR sur le financement durable (ICG-SF)	195
Avancée des tâches en 2016/17	196
Examen des formules de calcul des contributions utilisées dans d'autres organisations	196
Examen préliminaire de la formule de calcul des contributions de la CCAMLR ..	196
Possibilités de financement durable	197
Fonds de roulement	197
Financement des responsables	198
Informations requises en vertu de l'annexe 21-03/A de la MC 21-03	198
Prochains travaux de l'ICG-SF	199
Budgets	199
Examen du budget 2017	199
Projet de budget 2018	199
Prévisions budgétaires pour 2019	200
Autres questions	200
Projet lié au Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	200
Bureaux du siège	201
Évaluation de la performance	202
Placements en obligations adossées à des actifs	202
Adoption du rapport	202
Clôture de la réunion	202
Appendice I : Budget révisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2017	203
Appendice II : Projet de budget pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	204
Appendice III : Prévisions budgétaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2019	205
Appendice IV : Contributions des Membres pour 2017, 2018, 2019	206

Rapport du Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF)

Ouverture de la réunion

1. Christopher Jones (États-Unis), président par intérim de la réunion 2017 du Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF), dirige les discussions sur le point 4 de l'ordre du jour de la Commission.

États financiers annuels

Examen des états financiers révisés de 2016

2. Conformément à l'article 11.1 du règlement financier, un audit exhaustif des états financiers de 2016 a été réalisé début 2017 (voir COMM CIRC 17/37). La vérification des comptes n'a mis en évidence aucun cas de non-conformité avec le Règlement financier ou les Normes comptables internationales. Le SCAF accepte les états financiers présentés dans le document CCAMLR-XXXVI/03 et recommande à la Commission de les accepter.

Nomination de l'auditeur

3. Le SCAF recommande de nommer le Bureau d'audit national australien (ANAO, pour *Australian National Audit Office*) en tant qu'auditeur des états financiers annuels de 2017 et 2018.

Questions liées au secrétariat

Compte rendu du secrétaire exécutif

4. Le secrétaire exécutif présente le document CCAMLR-XXXVI/05 et indique que son compte rendu comporte :

- un rapport de mise en œuvre de la troisième année du plan stratégique du secrétariat (2015–2018)
- le rapport de mise en œuvre de la sixième année de la stratégie salariale et de dotation en personnel du secrétariat
- une base pour l'évaluation de la performance du secrétaire exécutif (CCAMLR-XXI, paragraphe 3.13)
- le compte rendu exigé des activités relatives aux données et des mesures prises pour maintenir l'intégrité des données de la CCAMLR (SC-CAMLR-XVI, paragraphe 10.14).

5. Le SCAF note que le rapport de mise en œuvre du plan stratégique et les documents s'y rapportant sont une ressource précieuse qui permet de tenir les Membres informés des travaux du secrétariat depuis la réunion annuelle précédente. Le SCAF félicite le secrétariat des travaux réalisés au cours de la dernière période d'intersession en soutien à la Commission et au Comité scientifique.

6. Le secrétaire exécutif donne une vue d'ensemble du processus et des résultats d'une restructuration des services et des responsabilités des données et de la technologie de l'information qui a été effectuée en 2017. La restructuration a consisté à fusionner l'ancien service des données avec celui de la technologie de l'information et de la communication pour former un nouveau service informatique et des données (ISDS, pour *Information Systems and Data Services*) et à transférer un poste portant principalement sur le traitement des données liées aux pêcheries de (l'ancien) service des données au service de Suivi et conformité des pêcheries du secrétariat, et les tâches de suivi des pêcheries, qui relevaient auparavant du service des données, au service de Suivi et conformité des pêcheries. Le secrétaire exécutif indique que la réorganisation devrait permettre une meilleure utilisation des ressources du secrétariat, une collaboration technique accrue avec les utilisateurs relativement à l'ensemble des données et informations de la CCAMLR, une intégration accrue de toutes les données de la CCAMLR, une attribution claire des responsabilités relatives aux systèmes d'information et au service des données au sein du secrétariat et une rigueur renforcée dans la planification stratégique soutenant les processus d'information et des données, notamment en ce qui concerne la qualité des données, les produits de données, les services de données sur le web, la documentation des données et les exigences des utilisateurs.

7. Reconnaissant que les questions de personnel sont délicates, le SCAF prend note des explications du secrétaire exécutif et fait part de sa déception que la Commission n'ait pas été consultée avant la restructuration. Certains Membres trouvent préoccupant que la réorganisation modifie l'organigramme du personnel approuvé par la Commission dans le cadre de la stratégie salariale et de dotation en personnel sans l'approbation de la Commission. L'Australie indique qu'il est nécessaire de trouver le juste équilibre entre le rôle de la Commission et la capacité du secrétaire exécutif d'administrer le secrétariat. La Fédération de Russie fait observer que l'administration du secrétariat ne devrait pas aller à l'encontre des décisions adoptées par la Commission.

8. Le SCAF recommande de profiter de la révision prévue du plan stratégique du secrétariat pour que le prochain secrétaire exécutif, en concertation avec la Commission, revoie le plan stratégique et les documents s'y rattachant, et lève toute ambiguïté dans le Statut du personnel. Le SCAF confirme que la structure et les fonctions du secrétariat doivent refléter le fait que la fiabilité des services des données et de l'information est au cœur des affaires de la CCAMLR et que la structure du secrétariat ne doit pas porter atteinte à l'expertise scientifique et aux services du secrétariat sur lesquels la Commission et le Comité scientifique s'appuient depuis 1982. Les États-Unis expriment des inquiétudes sur la perte d'expertise scientifique apparente à un niveau supérieur dans la section des systèmes d'information et de données due au remplacement du poste de cadre professionnel recruté à l'internationale par un nouveau poste de liaison des données à un niveau qui ne recueillera pas forcément l'expertise scientifique nécessaire pour la gestion des données de la CCAMLR.

9. Le secrétaire exécutif confirme que le poste intitulé auparavant « directeur des données » n'a plus d'appellation spécifique et qu'il peut être réaffecté au sein du secrétariat. Les budgets provisoires de 2018 et 2019 prévoient le financement d'un poste au sein du secrétariat,

de classification professionnelle internationale, sous réserve d'une évaluation de la dotation en personnel qui aura lieu en 2018 dans le cadre de l'évaluation du plan stratégique si cela est jugé nécessaire. En réponse à une question d'un Membre, le secrétaire exécutif indique que, si le poste n'était pas rempli, une économie annuelle d'environ 150 000 AUD serait réalisée. Certains Membres incitent la Commission à examiner avec soin les services de données et de l'information lors de la prochaine évaluation du plan stratégique, en envisageant entre autres la réaffectation du poste vacant de cadre professionnel recruté à l'international aux services des données et de l'information.

10. S'agissant de la stratégie salariale et de dotation en personnel (CCAMLR-XXXVI/05, supplément B), le secrétaire exécutif indique que le secrétariat n'a été informé d'aucun changement majeur dans la législation du travail en Australie depuis la XXXV^e réunion de la CCAMLR qui mériterait d'être porté à l'attention de la Commission. Il précise que le secrétariat suit l'évolution des modalités et conditions de travail d'une agence identifiée comme comparable dans la fonction publique en Australie, l'AAD (*Australian Antarctic Division*), et indique que le statut du personnel de la CCAMLR et la stratégie salariale et de dotation en personnel ne sont pas en complète adéquation avec l'AAD, mais qu'ils sont largement fondés sur ceux de cette organisation. Il fait observer que le ministère de l'Environnement et de l'Énergie, dont dépend l'AAD, a négocié un accord d'entreprise qui est entré en vigueur en 2016 et que la dernière révision de l'harmonisation des modalités et conditions de travail du personnel des services généraux du secrétariat de la CCAMLR et de celle de l'agence de référence a eu lieu en mai 2016. Il indique qu'une analyse est actuellement en cours sur les différences dans les modalités et les conditions de travail en fonction du dernier accord d'entreprise.

11. Le SCAF mentionne que des révisions ont été apportées récemment aux indemnités et autres prestations du régime commun des Nations Unies en matière de traitements, dont fait mention le Statut du personnel à l'égard des postes internationaux du secrétariat. Il est demandé au secrétariat de présenter une évaluation des répercussions de ces changements aux Membres dans le cadre de la révision du plan stratégique. Le SCAF fait par ailleurs observer que l'évaluation stratégique serait l'occasion de revoir l'équilibre général des postes internationaux et locaux au sein du secrétariat.

12. Le SCAF réaffirme qu'il conviendrait de conserver à l'avenir le format et la portée actuels du rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique.

Rapport du groupe de correspondance de la période d'intersession de la CCAMLR sur le financement durable (ICG-SF)

13. Le secrétariat, en tant que responsable du groupe informel à composition non limitée établi par la Commission (CCAMLR-XXXI, annexe 7, paragraphe 13), présente un rapport d'avancement (CCAMLR-XXXVI/11) sur les consultations de la période d'intersession visant à l'évaluation des possibilités de sources de revenus et de réduction des coûts (CCAMLR-XXXIII, annexe 7, paragraphes 14 et 15).

Avancée des tâches en 2016/17

14. Pendant la période d'intersession 2016/17, l'utilisation de la fonction d'e-groupe a permis de faire avancer les tâches suivantes liées aux travaux approuvés lors de la XXXV^e réunion de la CCAMLR (CCAMLR-XXXV, paragraphe 4.1) :

- i) examen par le groupe de correspondance de la période d'intersession sur le financement durable (ICG-SF) des priorités pour la période d'intersession 2016/17 (<https://groups.ccamlr.org/icg-sf/node/775>, CCAMLR-XXXVI/11, supplément A)
- ii) examen des formules de calcul des contributions utilisées dans d'autres organisations (CCAMLR-XXXVI/11, supplément B).
- iii) examen préliminaire de la formule de calcul des contributions de la CCAMLR (CCAMLR-XXXVI/11, supplément C)
- iv) possibilités de financement durable (CCAMLR-XXXVI/11, supplément D)
- v) considérations relatives à un fonds de roulement (CCAMLR-XXXVI/11, supplément E)
- vi) financement des responsables (CCAMLR-XXXVI/11, supplément F).

Examen des formules de calcul des contributions utilisées dans d'autres organisations

15. Le SCAF prend note de l'évaluation des formules de calcul des contributions utilisées dans 10 organisations de conservation et de gestion des pêches et remercie le secrétariat du travail effectué. La CCAMLR n'étant pas une organisation régionale de gestion de la pêche (ORGP), le SCAF propose d'orienter les prochains travaux sur une évaluation des dispositions relatives aux contributions évaluées, qui sont appliquées dans d'autres organisations non-pêche, et, à cet égard, il est fait référence à la réunion consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA) et à la Commission baleinière internationale (CBI).

Examen préliminaire de la formule de calcul des contributions de la CCAMLR

16. Le SCAF rappelle que la possibilité d'une révision de la formule de calcul des contributions des Membres avait déjà été envisagée en 2013 et qu'elle avait provisoirement été prévue pour la période d'intersession 2016/17 (voir CCAMLR-XXXII/24 et CCAMLR-XXXV, annexe 7, paragraphe 10). Le SCAF remercie le secrétariat du travail considérable effectué en 2016/17 pour présenter aux Membres les informations détaillées qui leur seront nécessaires pour réexaminer la formule de calcul des contributions évaluées, dont les résultats auront potentiellement des répercussions importantes pour chacun d'eux.

17. Le SCAF note que l'analyse est axée sur la composante de la formule liée à la pêche, laquelle, en moyenne, sur les sept dernières années (2011–2016), correspond à 4,5% du total des contributions au fonds général, pour une moyenne de 15 Membres pêcheurs. Compte tenu

de l'analyse présentée à la XXXV^e réunion de la CCAMLR l'année dernière (CCAMLR-XXXV, annexe 7, paragraphes 6 à 9 et CCAMLR-XXXV/10) et des difficultés associées à l'obtention d'estimations précises de la valeur des ressources exploitées dans les pêcheries réglementées par la CCAMLR, cela correspond à 0,05% de la valeur annuelle brute estimée des produits issus des pêcheries CCAMLR de légine, de krill et de poisson des glaces.

18. Le SCAF est d'avis que la révision de la formule de calcul des contributions évaluées est une question complexe qui ne peut être résolue rapidement. Il indique que, malgré la quantité considérable de travail que l'ICG-SF a réalisé ces quatre dernières années pour évaluer diverses possibilités de réduction des coûts et de nouvelles sources de revenus, il convient d'approfondir l'étude de ces options et de la mener conjointement à la révision de la formule de calcul des contributions évaluées. Certains Membres expriment le point de vue que la formule de calcul des contributions évaluées ne devrait être modifiée qu'en dernier recours, notamment compte tenu de la situation financière actuelle.

Possibilités de financement durable

19. Notant la recommandation 29 du rapport du comité de la seconde évaluation de la performance, le SCAF remercie le secrétariat du travail considérable effectué pour étudier les possibilités de réduction des coûts organisationnels et envisager de nouvelles sources de revenus. Le SCAF partage l'avis du secrétariat selon lequel, si aucune mesure n'avait été prise au cours des six dernières années pour réduire les coûts, les Membres auraient dû envisager soit d'augmenter les contributions évaluées soit de réduire les services du secrétariat. À cet égard, il est reconnaissant pour le travail accompli et estime qu'il est nécessaire de le poursuivre.

Fonds de roulement

20. Lors de la XXXV^e réunion de la CCAMLR, le SCAF avait recommandé, étant donné que l'excédent du fonds général servait de fond de réserve, de faire examiner par l'ICG-SF différentes possibilités d'établir un fonds de réserve approprié, tel qu'un fonds de roulement, pour la Commission. L'ICG-SF avait été chargé de fixer le niveau minimal de ce fonds de roulement, d'examiner les implications pour le Règlement financier, son administration et sa relation avec le fonds général, entre autres considérations (CCAMLR-XXXV, annexe 7, paragraphe 35).

21. Le SCAF note que la Commission a établi un fonds de réserve en 2001, duquel il est possible d'effectuer des prélèvements sans, au préalable, avoir recours à une prise de décision par la Commission lors de sa réunion annuelle. En 2006, la Commission a confirmé que le solde du fonds de réserve serait maintenu à 110 000 AUD, ce qui représente moins de deux semaines de fonctionnement normal pour la CCAMLR. Le fonds de réserve est destiné à être utilisé pour des dépenses nécessaires qui n'ont pas encore été spécifiquement autorisées par la Commission.

22. Le SCAF reconnaît que le solde du fonds de réserve, dont les possibilités d'utilisation sont limitées, ne peut servir de fond de roulement pour la Commission. Depuis son établissement en 2001, aucune situation n'a nécessité d'utiliser le fonds de réserve pour des dépenses extraordinaires ou imprévues.

23. Prêt à envisager la création d'un fonds de roulement, le SCAF émet provisoirement des commentaires sur les termes de référence provisoires rattachés à ce fonds (CCAMLR-XXXVI/11, supplément E). Il reconnaît qu'un fonds de roulement rehausse la capacité d'une organisation à absorber ou à répondre à des changements temporaires de son environnement ou à des circonstances particulières. Selon lui, la création d'un fonds de roulement est un indicateur de bonne gestion financière, de bonne gouvernance et de bonne planification stratégique.

24. Le SCAF est entièrement d'avis qu'en principe, l'établissement d'un fonds de roulement est souhaitable, et accepte de poursuivre l'examen de la proposition actuelle. Il conviendrait de définir clairement l'objectif du fonds de roulement, en précisant entre autres dans quelles circonstances le secrétariat pourrait retirer des fonds sans le consentement de la Commission. Sur la suggestion d'un montant correspondant à un maximum huit mois de dépenses de fonctionnement du secrétariat, certains Membres indiquent que le solde de ce fonds devrait être bien inférieur. Le SCAF estime que la question devrait encore faire l'objet de travaux d'intersession, par l'intermédiaire de l'ICG.

Financement des responsables

25. Le SCAF examine la demande de financement de la participation des responsables aux réunions des groupes de travail présentée par le Comité scientifique. Il approuve l'intention de la proposition, c.-à-d. de soutenir un plus grand nombre de Membres à accepter le rôle de responsable, mais fait observer que le coût significatif de la proposition est une question qui relève de l'ICG-SF. Le SCAF indique que diverses options pourraient être envisagées dans l'examen de cette demande, entre autres la possibilité d'un soutien financier partiel (uniquement les billets d'avion, p. ex.), envisager de soutenir certains États-membres de la CCAMLR ou établir un fonds spécial à cet effet, alimenté par des dons volontaires. Le SCAF fait observer que la question doit encore être examinée et que l'ICG-SF s'en chargera pendant la prochaine période d'intersession.

Informations requises en vertu de l'annexe 21-03/A de la MC 21-03

26. Le SCAF prend note du fait que les informations fournies par les Membres sur les quantités et la valeur de différents produits de la pêche au krill au moment de la notification (MC 21-03, annexe 21-03/A) ne sont pas très utiles pour l'évaluation de la valeur économique de la pêcherie de krill (CCAMLR-XXXV, annexe 7, paragraphe 10 i). En effet, une notification de projet de pêche au krill :

- i) n'exige que le niveau de capture prévu, et
- ii) n'exige pas de préciser la valeur des différents types de produits décrits.

De plus, il n'existe pas actuellement de mécanisme permettant de collecter et de vérifier la valeur débarquée de chaque type de produit.

Prochains travaux de l'ICG-SF

27. Le SCAF recommande à l'ICG-SF de continuer d'examiner les questions suivantes pendant la période d'intersession 2017/18 :

- i) le fonds de roulement
- ii) le financement des responsables des groupes de travail aux réunions de la Commission et du Comité scientifique
- iii) différentes solutions pour la réduction des coûts et d'autres manières de produire des revenus
- iv) une nouvelle évaluation des fonds spéciaux, en particulier à l'égard des fonds restés dormants depuis un certain temps
- v) la formule de contribution évaluée qui devra faire l'objet de futurs travaux.

Budgets

Examen du budget 2017

28. Le SCAF approuve le budget 2017 révisé (appendice I). Il indique que, malgré l'effet positif de l'introduction de frais de notification des pêcheries (CCAMLR-XXXIV, annexe 7, paragraphes 19 à 26), il est prévu un déficit de 104 500 AUD qui, s'il se réalise, réduira le solde prévu du fonds général au 31 décembre 2017 à 1 886 709 AUD.

29. Le secrétariat indique que depuis la distribution des documents financiers aux Membres le 16 août 2017, soit 60 jours avant la XXXVI^e réunion de la CCAMLR conformément au Règlement financier, l'Argentine, la Chine, la Suède et l'Uruguay se sont acquittés de leurs contributions évaluées de 2017. Depuis cette date, la Namibie s'est acquittée de sa contribution évaluée de 2016 mais celle de 2017 est toujours impayée. Le SCAF note que la somme de 7 578 AUD due par l'Ukraine est toujours impayée.

Projet de budget 2018

30. Le SCAF rappelle que la Commission a pris la décision de maintenir les contributions des Membres aux niveaux de 2014 et 2015 jusqu'en 2017 (CCAMLR-XXXIV, paragraphe 4.7). Les prévisions budgétaires pour 2018 (appendice II) sont fondées sur l'application continue de la politique de la Commission de croissance réelle nulle pour le calcul de la part égale des contributions des Membres (CCAMLR-XXXV, appendice 7, paragraphe 30).

31. La Belgique et l'Allemagne indiquent que leur politique nationale dicte une croissance nominale nulle des budgets des organisations internationales. La Belgique ajoute qu'il conviendrait d'appliquer cette politique lors de la préparation du budget 2019 (appendice III) et des budgets suivants.

32. Le SCAF approuve une proposition présentée par le comité permanent sur l'application et l'observation de la réglementation (SCIC), elle-même approuvée par le comité du SDC, sur l'allocation de 154 000 AUD sur deux ans, 2018–2019, à l'analyse des données commerciales.

33. Le SCAF examine une demande de 53 000 AUD avancée par le Comité scientifique pour financer une évaluation indépendante des évaluations CASAL en 2018. En approuvant la demande, le SCAF indique que le financement de cette initiative devrait être en partie couvert par le solde du fonds pluriannuel pour la science. Il indique que le solde du fonds pluriannuel pour la science sera transféré dans le fonds général, que le fonds pluriannuel pour la science sera clos et que le financement partiel de l'évaluation indépendante proviendra du fonds général.

34. Il est également noté que l'ICG-SF a envisagé de tenir toutes les réunions de milieu d'année à Hobart afin de réduire le coût du soutien des réunions du groupe de travail d'intersession par le secrétariat. Il est pourtant noté que le Comité scientifique a la conviction que le fait de faire tourner les réunions des groupes de travail de milieu d'année parmi les membres de la CCAMLR donne une occasion inestimable d'engagement et de sensibilisation à la CCAMLR et que cette solution devrait être maintenue. Le SCAF se rallie à cette opinion et décide de poursuivre le financement des déplacements du personnel du secrétariat aux réunions des groupes de travail de milieu d'année qui ne se tiendraient pas à Hobart.

35. Il est recommandé à la Commission d'adopter le projet de budget 2018 et la liste correspondante des contributions évaluées (appendice IV).

Prévisions budgétaires pour 2019

36. Le SCAF prend note des prévisions budgétaires révisées de 2019 présentées à l'appendice III. Le budget 2019 est présenté à titre indicatif uniquement.

Autres questions

Projet lié au Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

37. Le SCAF note que le Chili, l'Inde, la Namibie, l'Afrique du Sud et l'Ukraine travaillent depuis 2010 avec le secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à la préparation d'une demande de financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue du renforcement des capacités de ces Membres au sein de la CCAMLR (SC-CAMLR-XXIX, annexe 6, paragraphes 6.1 à 6.3 ; SC-CAMLR-XXIX, paragraphe 17.2 ; SC-CAMLR-XXXIII, paragraphe 10.30 ; SC-CAMLR-XXXIV, paragraphe 10.30 ; SC-CAMLR-XXXV, annexe 6, paragraphe 7.4 ; SC-CAMLR-XXXV/BG/22 et SC-CAMLR-XXXV, paragraphes 14.9 à 14.11). Le projet a finalement été approuvé pour être inclus dans le programme de travail du FEM lors de la réunion de son Conseil en mai 2017. Le budget du projet sur quatre ans s'élève approximativement à 6 millions d'USD de fonds de subvention du FEM.

38. Notant que le FEM a mis à disposition la somme de 200 000 USD pour contribuer à la conception du projet, dénommée subvention de préparation de projet (SPP), et que les travaux de conception doivent être terminés dans les 18 mois à compter de l'approbation du Conseil du

FEM (c.-à-d. d'ici à novembre 2018), le SCAF estime que la proposition soulève de nombreuses questions et que des informations sont demandées en particulier sur : i) le calendrier proposé de la rédaction provisoire du document sur le Projet et les occasions qui seront données aux membres de la CCAMLR d'évaluer ce Document avant sa version finale, ii) le rôle, les conséquences financières et sur les ressources pour le secrétariat, iii) le rôle et les conséquences pour d'autres membres de la CCAMLR (en particulier, l'exigence de contributions en nature), le Comité scientifique et la Commission, iv) les conséquences institutionnelles pour le système du Traité sur l'Antarctique, et v) les relations avec d'autres organisations internationales.

39. Le SCAF souligne l'importance du renforcement des capacités et les résultats utiles que ce projet cherche à obtenir. Il note que, bien que des comptes rendus aient été présentés au Comité scientifique, c'est la première fois que le projet est soumis à la Commission et, en conséquence, de nombreuses questions doivent être résolues cette année à la réunion de la Commission. S'agissant des répercussions du projet sur le secrétariat de la CCAMLR, le secrétaire exécutif indique que le soutien administratif et technique fourni dans le cadre du Projet ne différerait pas grandement des services que tout secrétariat d'une organisation multilatérale telle que CCAMLR est censé fournir à ses Membres. Dans ce cas, certains services du secrétariat peuvent être considérés comme des contributions en nature et ainsi représenter une contribution appréciable au co-financement du projet, lequel est une considération décisive pour le FEM lorsqu'il doit décider d'apporter un soutien financier à un projet.

40. Le secrétaire exécutif considère que le co-financement demandé d'environ 50 millions d'USD sur quatre ans pourrait être identifié relativement facilement. Au moins 80% du budget annuel de la Commission et une proportion similaire du budget annuel des 25 membres de la CCAMLR qui est assignée aux travaux liés à la CCAMLR, y compris les fonds alloués à des institutions académiques de membres de la CCAMLR en rapport avec l'atteinte des objectifs de la Convention, pourraient être admissibles.

41. Le secrétaire exécutif note que le coût de certains services administratifs peut être recouvrable auprès du projet. En outre, sous réserve de concertation et d'accord entre les cinq pays participant, il pourrait être envisagé de prévoir qu'un coordinateur du projet puisse en grande partie prendre la responsabilité de l'administration et de la coordination du projet, sans frais pour la CCAMLR.

42. Le SCAF note que la Commission devrait encore étudier la proposition la semaine prochaine.

Bureaux du siège

43. Le secrétaire exécutif annonce que le gouvernement fédéral de l'Australie et le gouvernement de l'État de Tasmanie ont pu négocier un nouveau bail de cinq ans renouvelable une fois pour faire suite au bail actuel des locaux situés 181 Macquarie Street. Le SCAF fait part de sa gratitude aux gouvernements de la Tasmanie et de l'Australie pour ces accords garantissant des locaux au secrétariat une fois que le bail actuel aura expiré en juin 2020.

Évaluation de la performance

44. À l'invitation du président de la Commission, le SCAF a effectué une évaluation préliminaire des recommandations du rapport de la seconde évaluation de performance en rapport direct avec le SCAF. Le SCAF approuve la recommandation 29. En ce qui concerne la recommandation 28, le SCAF indique que c'est la Commission, en concertation avec le nouveau secrétaire exécutif, qui s'attachera à lui donner effet dans l'évaluation prévue du plan stratégique du secrétariat en 2018. Il attend avec intérêt de recevoir un compte rendu, à sa prochaine réunion, sur l'évaluation de nouvelles réductions des coûts et des possibilités de générer des revenus pour aider au financement durable de l'organisation.

Placements en obligations adossées à des actifs

45. Le secrétaire exécutif avise que les efforts de récupération de fonds supplémentaires sur les placements en obligations adossées à des actifs qui ont échoué, et qui avaient été effectués avant 2010, se poursuivent et que les négociations en cours sont axées sur les agences de notation (voir CCAMLR-XXXV, annexe 7, paragraphe 39).

Adoption du rapport

46. Le rapport du SCAF, avec des recommandations et des avis à l'intention de la Commission, est adopté.

Clôture de la réunion

47. Le SCAF note avec inquiétude qu'il n'y a pas de président pour la réunion 2018. La Commission est encouragée à examiner cette question au plus tôt.

48. Le SCAF remercie le président d'avoir su diriger et gérer la réunion avec autant d'efficacité.

49. Le président exprime toute sa gratitude aux Membres pour leur coopération et leur participation productive et remercie le secrétariat de son soutien professionnel.

50. Le président déclare la réunion close.

Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
Budget révisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	Fonds général adopté 2016	Fonds général révisé	Fonds propres					Fonds spéciaux										Total	
			Remplacement des biens	Pêcheries nelles et explor.	Remplacement du personnel	Contribution de la Corée	Réserve	Observateur	VMS	SDC	Confor-mité	AMP	Pluri-annuel pour la science	Application des règles	Capacité scient. générale	CEMP	2° éval. performance		
	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	
Revenus																			
Contrib. des Membres : fonds général	3 272 000	3 272 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 272 000
Contrib. spéciales des Membres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	170 000	155 000	0	0	0	0	0	3 300	400	34 000	800	400	0	400	2 000	24 000	0	0	220 300
Imposition du personnel	540 000	520 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	520 000
Transferts entre les fonds	90 000	220 000	0	0	0	(12 320)	(220 000)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 320	0
Ventes (marquage)	30 000	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000
Revenus divers	394 000	426 000	25 000	393 000	0	0	215 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 977	1 114 977
Total des revenus	4 496 000	4 623 000	25 000	393 000	0	(12 320)	(5 000)	3 300	400	34 000	800	400	0	400	2 000	24 000	68 297	5 157 277	
Dépenses																			
Salaires et indemnités	3 176 000	3 157 000	0	393 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 550 000
Équipement	200 000	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
Assurance et maintenance	230 000	230 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	230 000
Formation	15 000	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
Services et équipt de réunion	345 000	345 000	4 444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	349 444
Déplacements	180 000	160 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000	0	0	0	205 000
Impression et photocopie	15 000	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
Communication	44 000	42 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 000
Divers	140 000	140 000	0	0	0	100 000	0	0	0	101 000	0	0	0	0	0	80 000	44 000	0	465 000
Location/CMV	423 500	423 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	423 500
Dépenses totales	4 768 500	4 727 500	4 444	393 000	0	(100 000)	0	0	0	101 000	0	0	0	0	45 000	80 000	44 000	5 494 944	
Excédent/(Déficit)	(272 500)	(104 500)	20 556	0	0	(112 320)	(5 000)	3 300	400	(67 000)	800	400	0	400	(43 000)	(56 000)	24 297	(337 667)	
Solde au 1 ^{er} janv. 2017	1 666 281	1 991 209	318 903	363 920	135 846	402 340	315 000	134 207	16 862	1 745 005	31 306	68 586	25 219	14 280	223 363	757 468	0	6 543 514	
Solde au 31 déc. 2017	1 393 781	1 886 709	339 459	363 920	135 846	290 020	310 000	137 507	17 262	1 678 005	32 106	68 986	25 219	14 680	180 363	701 468	24 297	6 205 847	

Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
Projet de budget pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

	Fonds général	Fonds propres					Fonds spéciaux								Total	
		Rempla- cement des biens	Pêcher- ies nelles et explor.	Rempla- cement du per- sonnel	Contribu- tion de la Corée	Réserve	Observa- -teur	VMS	SDC	Confor- mité	AMP	Pluri- annuel pour la science	Applica- tion des règles	Capacité scient. générale		CEMP
		AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD	AUD		AUD
Revenus																
Contrib. des Membres : fonds général	3 349 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 349 500
Contrib. spéciales des Membres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Intérêts	160 000	0	0	0	0	2 750	345	32 560	642	1 380	0	294	2 607	10 529	211 108	
Imposition du personnel	530 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	530 000	
Transferts entre les fonds	240 219	0	0	0	0	(215 000)	0	0	0	0	(25 219)	0	0	0	0	
Ventes (marquage)	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	
Revenus divers	405 000	25 000	374 000	0	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1 004 000	
Total des revenus	4 714 719	25 000	374 000	0	0	(15 000)	2 750	345	32 560	642	1 380	(25 219)	294	2 607	10 529	5 124 608
Dépenses																
Salaires et indemnités – révisés	3 303 500	0	374 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 677 500
Équipement	210 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210 000	
Assurance et maintenance	240 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	240 000	
Formation	17 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 000	
Services et équipt de réunion	350 000	4 444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	354 444	
Déplacements	180 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	230 000	
Impression et photocopie	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	
Communication	45 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 000	
Divers	143 000	0	0	71 000	100 000	0	0	0	258 500	0	0	0	0	0	180 000	752 500
Location/CMV	433 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	433 500	
Dépenses totales	4 937 000	4 444	374 000	71 000	100 000	0	0	0	258 500	0	0	0	0	50 000	180 000	5 974 944
Excédent/(Déficit)	(222 281)	20 556	0	(71 000)	(100 000)	(15 000)	2 750	345	(225 940)	642	1 380	(25 219)	294	(47 393)	(169 471)	(850 336)
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	1 886 709	339 459	363 920	135 846	290 020	310 000	137 507	17 262	1 678 005	32 106	68 986	25 219	14 680	180 363	701 468	6 181 550
Solde au 31 décembre 2018	1 664 428	360 015	363 920	64 846	190 020	295 000	140 257	17 607	1 452 065	32 748	70 366	0	14 974	132 970	531 997	5 141 194

Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique
Prévisions budgétaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	Fonds général	Fonds propres					Fonds spéciaux							Total		
	Remplacement des biens	Pêcheries nelles et explor.	Remplacement du personnel	Contribution de la Corée	Réserve	Observateur	VMS	SDC	Conformité	AMP	Pluri-annuel pour la science	Application des règles	Capacité scient. générale	CEMP	AUD	
																AUD
Revenus																
Contrib. des Membres : fonds général	3 428 405	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 428 405	
Contrib. spéciales des Membres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Intérêts	150 000	0	0	0	0	2 805	352	29 041	655	1 407	0	299	2 659	10 640	197 860	
Imposition du personnel	540 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	540 000	
Transferts entre les fonds	200 000	0	0	0	0	(200 000)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ventes (marquage)	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	
Revenus divers	412 000	25 000	374 000	0	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1 011 000	
Total des revenus	4 760 405	25 000	374 000	0	0	0	2 805	352	29 041	655	1 407	0	299	2 659	10 640	5 207 265
Dépenses																
Salaires et indemnités	3 410 500	0	374 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 784 500	
Équipement	210 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210 000	
Assurance et maintenance	245 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	245 000	
Formation	18 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 000	
Services et équipt de réunion	355 000	4 444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	359 444	
Déplacements	180 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	210 000	
Impression et photocopie	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	
Communication	46 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 000	
Divers	90 000	0	0	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 000	
Location/CMV	444 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	444 500	
Dépenses totales	5 014 000	4 444	374 000	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	30 000	0	5 472 444	
Excédent/(Déficit)	(253 595)	20 556	0	0	(50 000)	0	2 805	352	29 041	655	1 407	0	299	(27 341)	10 640	(265 179)
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	1 664 428	360 015	363 920	64 846	190 020	295 000	140 257	17 607	1 452 065	32 748	70 366	0	14 974	132 970	531 997	5 331 214
Solde au 31 décembre 2019	1 410 833	380 571	363 920	64 846	140 020	295 000	143 062	17 959	1 481 106	33 403	71 773	0	15 273	105 630	542 637	4 926 014

Contributions des Membres pour 2017, 2018 et 2019
Contributions au fonds général – payables avant le 31 mai
(tous les montants sont en dollars australiens)

Membre	Contributions 2017	Contributions arriérées 16 août 2017	Contributions prévues pour 2018	Contributions estimatives pour 2019
Afrique du Sud	125 254		128 081	131 393
Allemagne	123 942		126 628	129 812
Argentine	123 942	124 154.00	126 628	129 812
Australie	138 730		141 923	145 369
Belgique	123 942		126 628	129 812
Brésil	123 942	248 529.00	126 628	129 812
Chili	128 859		131 110	133 514
Chine	141 196	141 196.00	149 091	154 397
Corée, Rép. de	145 613		145 106	143 701
Espagne	125 521		128 209	131 427
États-Unis	123 942		126 628	129 812
France	150 246		154 088	158 091
Inde	123 942	123 942.00	126 628	129 812
Italie	123 942		126 628	129 812
Japon	124 942		127 628	130 812
Namibie	123 942	248 443.00	126 628	129 812
Norvège	187 951		196 361	200 003
Nouvelle-Zélande	129 227		131 626	134 881
Pologne	123 942		126 628	129 812
Royaume-Uni	131 770		134 315	137 449
Russie	126 187		129 486	132 880
Suède	123 942	124 194.00	126 628	129 812
Ukraine	128 200	290 810.24	131 843	135 322
Union européenne	123 942		126 628	129 812
Uruguay	124 942	104 995.00	127 725	131 234
Total	3 272 000	1 406 263.24	3 349 500	3 428 405